

Le 10 novembre 2016

JO n° 262 du 10 novembre 2016 :

RAS

JOUE du 10 novembre 2016 (L303 - C413, C413A, C414) :

Aide d'État : Décision de ne pas soulever d'objections (subvention pour la presse et les médias généralistes)

Communiqués de presse de l'Union européenne :

RAS

Communiqués de presse de la Cour de justice de l'Union européenne :

Communiqué de presse n° 121/16 : Arrêt dans l'affaire C-449/14P : DTS Distribuidora de Televisión Digital/Commission : La Cour confirme que le régime de financement de la télévision publique espagnole (RTVE) est compatible avec les règles de l'Union en matière d'aides d'État

Autres infos :

Discours/Communiqués :

Sénat - **Fonction publique** : la commission des lois s'inquiète des perspectives budgétaires du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

Jurisprudences :

Légifrance - **CAA de Paris, 3^e chambre, affaire n° 15PA01353** : La société Télévision France 1 (TF1), demande le versement par l'État de la somme de 230 millions d'euros en réparation du préjudice résultant pour elle de l'extinction anticipée de la diffusion analogique des services de télévision terrestre

Conseil d'État - **Affaire n° 396365, 10^e-9^e chambres réunies** : La ministre de la Culture et de la Communication se pourvoit en cassation contre l'arrêt du 24 novembre 2015 par lequel la cour administrative d'appel de Marseille a fait partiellement droit aux conclusions d'indemnisation présentées par M.B..., attaché d'administration du ministère de la Culture et de la Communication, après avoir estimé, à la différence du tribunal administratif de Marseille, que l'intéressé avait été victime de faits constitutifs de harcèlement moral de la part de sa hiérarchie

Documentation :

Culture et communication - **Guides de l'art contemporain** : 223 résidences d'arts visuels en France